EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VAUVERT DELIBERATION N° 2023/03/07

Objet : Délibération complémentaire à la délibération n° 2017/12/153 du 18 décembre 2017
Mise en place d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP
Retrait de la délibération n° 2022/11/33 du 9 novembre 2022 suite à une erreur technique.

Séance du 21 mars 2023

Date de la convocation : 10 mars 2023	**Membre en exercice = 18** **Nombre de présents = 11** **Nombre de délégation = 4**

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Vauvert (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle de réunion du CCAS, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT Président en exercice.

Présents : Mmes BERTHEZENE F., CACCHIA MORENO J., CHALMETON F., EYMARD A., LAIR-LACHAPELLE C., PEYRE C.
Mrs DENAT J., BERTRAND JP., CUVIER C., GARNIER S., MEIZONNET JL.
Absents excusés : Mmes MICHALSKI E.
Mrs HUREL JM., MOUSSA F., VIDAL S.
Absents : Mmes DUQUESNE N., VEDRINE V., CAMAND S.
Avaient donné pouvoir : Mmes MICHALSKI E.
Mrs HUREL JM., MOUSSA F., VIDAL S.

La délibération n°2022/11/33 du 9 novembre 2022 prenait référence à tort sur la délibération n° 2017/12/153 en date du 18 décembre 2017, il convient de retenir les éléments de référence suivants :

Par délibération n°2014-06-07 en date du 19 juin 2014, le conseil d'administration a validé la création d'un comité technique et d'un comité d'hygiène, de de sécurité et des conditions de travail commun à la ville et au CCAS

Par délibération n° 2017-12-34 en date du 19 décembre 2017 le conseil d'administration a décidé des conditions de mise en œuvre du RIFSEEP (IFSE et CIA) pour les agents du CCAS à compter du 1er janvier 2018,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 11 décembre 2017,

Le rapporteur propose au conseil d'administration de :

- Retirer la délibération n°2022/11/33 du 9 novembre 2022 relative à la mise en place d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération et à l'unanimité, les membres présents approuvent à l'unanimité la proposition du rapporteur

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président du C.C.A.S :

C.C.A.S. MAIRIE DE VAUVERT

Jean DENAT

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :
• son dépôt en préfecture le 19/04/23
• sa notification le .....
• sa publication le 19/04/23
et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du 19/04/23
Pour le président par délégation,
La vice-présidente,
Elisabeth Michalski

C.C.A.S. MAIRIE DE VAUVERT

PREFECTURE DU GARD
Reçu le
19 AVR. 2023
Bureau du Courrier